



Calvinet

Commune de Puycapel

Département du Cantal

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité



Mourjou

ARRETE MUNICIPAL N° CIR-16-2026

Fête des potirons, CALVINET

Le Maire de la commune de PUYCAPEL,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;

Vu le Code de la route ;

Vu le Code de la voirie routière ;

Vu l'organisation de la fête des Potirons

Considérant qu'à l'occasion la fête des potirons qui se déroulera à Calvinet, commune de PUYCAPEL, des encombrements ou accidents pourraient se produire si la circulation et le stationnement n'y étaient pas réglementés,

ARRETE

ARTICLE 1 : En raison de l'organisation de la fête des potirons, la circulation et le stationnement seront perturbés et réglementés comme suit, le **dimanche 11 octobre 2026** dans le bourg de Calvinet de **9h00 à 19h00**:

- Circulation et stationnement interdits Rue de la Châtaigneraie, de la Place Jean de Bonnefon à la Rue de la Canal (devant le garage LABORIE), Rue du Colombier de l'atelier communal à la Place Jean de Bonnefon (exception faite pour le stationnement des chars et le défilé)
- Déviation du bourg de Calvinet via RD 66 et VC 08 (l'Estanquiol) pour rejoindre Maurs, Marcolès, Montsalvy ; avec mise en place d'un alternat de circulation par feux tricolores, la circulation étant à double sens.
- Stationnement interdit place Jean de Bonnefon, devant la mairie et place devant la salle des associations *du jeudi 08 octobre 2026 8h00 au dimanche 11 octobre 2026, 20h00.*

ARTICLE 2 : Le stationnement est interdit de part et d'autre de la rue de la Châtaigneraie, de l'angle de la rue Géraud de Bonnafos à la place Jean de Bonnefon et dans la Rue Eustache de Beaumarchais, sauf pour les riverains.

Obligation de stationner dans les parkings dédiés.

ARTICLE 2 : La signalisation appropriée sera mise en place par la commune.

ARTICLE 3 : Monsieur le Maire de Puycapel et le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Puycapel sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Puycapel, le 30 septembre 2026

Emmanuel BILLOT,

Maire,

1 Place Jean de Bonnefon Calvinet 15340 PUYCAPEL

Secrétariat ouvert au public : mardi, jeudi et vendredi de 13h30 à 16h30 à Calvinet (tél : 04 71 49 94 32)

mardi, jeudi et vendredi matin de 9h à 12h00 à Mourjou (tél : 04 71 49 96 37)

mairie@puycapel.fr